
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #930-25 relatif au plan d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme 756-07.

Le règlement 930-25, a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 2 octobre 2025. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 14^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.



Cathy Durocher
Directrice générale, greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

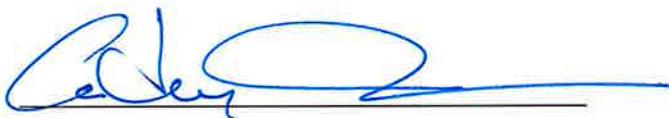
Je soussignée, Cathy Durocher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Piedmont, certifie que :

- J'ai affiché l'avis public concernant les sujets suivants entre 8h00 et 16h30 :
 - Adoption du Règlement numéro _____
 - Entrée en vigueur du Règlement numéro 930-25
 - Assemblée publique de consultation concernant les règlements suivants :
 - Résolution # _____ concernant _____
 - PPCMOI

- Aux endroits suivants, ce 14 octobre 2025 :
 - Sur le tableau situé à l'extérieur de la Mairie au 670 rue Principale à Piedmont
 - Dans la zone visée

- Aux endroits suivants, ce 14 octobre 2025 :
 - Sur le site Web de la municipalité de Piedmont;
 - Sur la page Facebook de la municipalité de Piedmont;

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 octobre 2025.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim